



LA CRAU - COVID19 - ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

SERVICE URBANISME

Note à jour au 09/12/2021 (version 2.1)

La ville de La Crau prend les mesures permettant de limiter la propagation de la covid19. A compter du 09/12/2021 le service de l'urbanisme ne reçoit plus que sur rendez-vous.

**Vous souhaitez un renseignement auprès du service urbanisme ?
Vous souhaitez une assistance pour préparer une demande de permis de construire, déclaration préalable, etc.. ?**

Ne vous rendez pas directement au service. Le service ne reçoit actuellement que dans le cadre de rendez-vous.

1. De façon prioritaire, envoyez un courriel à l'adresse mairie@villedelacrau.fr en nous indiquant l'objet de votre question. Les échanges par mail sont à privilégier.
Si vous le souhaitez, vous pouvez laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé.
ATTENTION : vous pourriez être rappelé en appel masqué. Veillez à paramétrer votre téléphone pour accepter, temporairement, ce type d'appel.
2. Le service urbanisme assure une permanence téléphonique tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00. Contacter le **04 94 01 56 80** et demander le service urbanisme.

Le service urbanisme vous propose des fiches d'aides pour constituer des dossiers courants (piscines, clôtures, extensions etc...) auprès de www.villedelacrau.fr (onglet « démarches » > urbanisme)

Le plan local d'urbanisme est consultable depuis l'adresse : www.villedelacrau.fr/sig

En cas de besoin, et uniquement suite à un échange par courriel ou par téléphone, un rendez-vous pourra vous être donné avec l'un des agents du service. Pour votre sécurité, comme la nôtre, les rendez-vous sont réservés aux cas complexes qui ne peuvent pas être résolus par mail, ou par téléphone.

Vous souhaitez un rendez-vous ?

Des rendez-vous peuvent être demandés aux agents du service urbanisme, uniquement après un échange téléphonique ou un échange de mails avec le service, notamment pour la consultation d'un dossier délivré.

Merci de contacter le service urbanisme du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00, au 04 94 01 56 80.

Vous devrez scrupuleusement respecter les consignes qui vous seront données par l'agent, respecter les gestes barrières et les règles de distanciations.

Des conférences téléphoniques ou appels visiophoniques peuvent également être organisés.

Vous souhaitez déposer un dossier (demande de permis de construire, déclaration préalable...) ?

Ne vous rendez pas directement au service. Le service ne reçoit actuellement que dans le cadre de rendez-vous.

1. Vous pouvez le déposer directement dans l'urne située à l'intérieur de l'hôtel de ville, à gauche du SAS d'entrée.
2. Vous pouvez déposer votre demande depuis le guichet de dépôt de la commune disponible sur internet : www.villedelacrau.fr/urbanisme

DANS TOUS LES CAS : veuillez à bien mentionner votre numéro de téléphone et votre adresse électronique (mail) sur votre demande, soit dans les cases prévues à cet effet sur le formulaire CERFA, soit dans un document à part annexé à votre demande.

Le récépissé de dépôt vous sera transmis par courriel, et à défaut, par voie postale.

RAPPEL : Si un document fourni ne convient pas, vous pourrez nous le renvoyer par mail.

Vous souhaitez consulter un permis de construire délivré ?

Ne vous rendez pas directement en mairie. Le service n'est actuellement pas ouvert au public, sauf dans le cadre de rendez-vous.

1. De façon prioritaire, envoyez un courriel à l'adresse mairie@villedelacrau.fr en nous indiquant le numéro du permis de construire ou de l'autorisation concernée, à défaut, son adresse ou ses références cadastrales.
2. Vous pouvez également présenter votre demande lors de la permanence téléphonique du service, tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 au 04 94 01 56 80.

Le dossier vous sera renvoyé, par retour de courriel, sous forme de scan. Si le dossier ne peut être scanné, un rendez-vous en mairie vous sera proposé pour consulter le dossier.

L'ensemble du personnel est fortement mobilisé pour assurer la continuité du service public dans les meilleures conditions, et dans le respect des mesures gouvernementales.

Nous comptons également sur votre compréhension et sur votre coopération dans cette période très particulière.